



FICHE D'ARRÊT

Cour de cassation, civile, Chambre civile
2, 28 mars 2019, 18-14.125 18-15.855

sur une route départementale.

Un des deux cyclistes est décédé.

PROCEDURE ET PRESENTATION

deux mineurs
droit de

FAITS : Deux cyclistes ont été heurtés par un véhicule qui roulait

des
ts
commis une faute
étaient exclus du

cyclistes avaient, volontairement, la piste cyclable pour rentrer plus vite de tout éclairage et sans aucun équipement. Les deux mineurs connaissaient les lieux, et ont conscience du danger.

casatio n.

DROIT : Les deux cyclistes ont-ils commis une faute ?
indemnisation en empruntant une route départementale ?
lairée ?

SOLUTION : La Cour de cassation a jugé que les éléments relevés par les juges d'appel constituent la cause exclusive de l'accident.